



FICHE 28

Supprimer l'utilisation des pesticides dans les espaces verts

DESCRIPTIF

La loi Labbé interdit depuis 2017 l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques par les collectivités pour l'entretien des espaces verts et la voirie. Les particuliers sont aussi concernés par cette loi, et ne peuvent plus acheter, utiliser et stocker des pesticides depuis le 1er janvier 2019. Dans ce contexte, plusieurs solutions s'offrent aux hébergements, en faisant preuve d'anticipation dans leurs choix pour les espaces verts et en utilisant des solutions d'entretien adaptées :

Anticiper :

- privilégier les plantes diversifiées, résistantes aux ravageurs et aux maladies, adaptées à la nature du sol, au climat et nécessitant peu ou pas d'arrosage ;
- couvrir les sols des massifs avec un paillage (tontes, feuilles, branches broyées), des plantes couvre-sol ou avec un engrais naturel (phacélie, moutarde, épinards) pour éviter le tassemement de la terre, le lessivage par la pluie et la pousse de mauvaises herbes ;
- concevoir les espaces de façon à optimiser le temps de tonte, notamment en privilégiant les lignes droites ;
- créer un milieu diversifié, avec des zones sauvages ou une jachère fleurie pour réduire les espaces de tonte, offrir un abri de choix pour la faune auxiliaire et servir de nourriture pour les insectes polliniseurs ;



- attirer les prédateurs naturels : hôtel à insectes, nichoirs à oiseaux.

Entretenir :

- pratiquer la tonte haute (6 à 8 cm) qui renforce l'enracinement du gazon, sa résistance à la sécheresse et s'oppose à la germination de mauvaises herbes et à la prolifération de mousse ;
- laisser les coupes sur le gazon pour l'enrichir (mulching) ou les mettre au pied des arbustes ;
- traiter avec des produits ou des méthodes naturelles :
 - sarcloir pour le désherbage des allées en terre et terrasses ;
 - cendre de cheminée pour éloigner escargot et limaces ;
 - savon de Marseille contre les pucerons ;
 - eau bouillante pour les mauvaises herbes ;
 - désherbeur thermique pour les grandes surfaces ;
 - attention au vinaigre qui reste un acide et détruit l'écosystème des sols.
- nettoyer les extérieurs (terrasses, etc.) à l'eau ;
- communiquer sur les choix de l'esthétique des espaces verts auprès de la clientèle (présence de quelques plantes spontanées, haies non taillées au carré).



INVESTISSEMENT

- Coût salarial lié au temps passé, qui peut être réduit en concevant des espaces verts limitant l'entretien.
- Temps pour la formation/sensibilisation du personnel.



RETOUR SUR INVESTISSEMENT

< 1 an.



GAINS

- Économies sur les achats de produits phytosanitaires.
- Économies sur les consommations d'eau (moins d'arrosage).



AIDES

Sans objet.

FICHE 28



Camping La Fontaine du Hallate - Plougoumelen (56)

Réduction du temps de tonte de 10h à 6h en mettant en place un passage dans les haies séparant les emplacements. Moins d'usure machine, de bruit et de consommation de carburant.

ILS L'ONT FAIT

Camping Les Salines – Plurien (22)

Pas de pesticides, utilisation de paillage (broyage des branches pour le paillis) et choix de plantes rasantes pour limiter l'apparition de mauvaises herbes et réduire l'arrosage.

Association Les Glénans – Base de Paimpol (22)

Entretien des espaces verts par écopâtrage.

RÉFÉRENCE RÉGLEMENTAIRE

- Loi n° 2014-110 du 06/02/2014 (loi Labbé) visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national.
- Loi n° 2015-992 du 17/08/2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, article 68.
- Loi n° 2017-348 du 20 mars 2017 (loi Pothier) relative à la lutte contre l'accaparement des terres agricoles et au développement du biocontrôle.

CRITÈRES ÉCOLABEL EUROPÉEN

- C 26 : communication et éducation sociales et environnementales.
- C 49 : irrigation efficace.
- C 66 : évitement des pesticides.

POINTS DE VIGILANCE

- ! Panneau explicatif à l'orée des espaces verts pour sensibiliser la clientèle à la préservation de la biodiversité.
- Former le personnel aux alternatives naturelles et aux bonnes pratiques d'arrosage et de tonte/taille.

BÉNÉFICES ATTENDUS

- + Améliorer la santé et sécurité au travail du personnel par la suppression d'utilisation de produits dangereux.
- Anticiper l'interdiction de l'usage des pesticides.
- Embellir les espaces verts du site.

POUR ALLER PLUS LOIN

- ! Au Jardin : jardiner sans pesticides : www.ajardin.info/fiches/jardiner-sans-pesticide.php.
- Outil pour informer sur les pratiques à adopter au jardin développé par la Société Nationale Horticole Française : www.jardiner-autrement.fr.
- ÉCOLABEL TOOLBOX (voir Annexe 3) : fiches « Solutions techniques » - Gestion des espaces extérieurs.